

ACTE FINAL

1. TEXTE DE L'ACTE FINAL

Les plénipotentiaires de:

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÈQUE,

SA MAJESTÉ LA REINE DE DANEMARK,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ESTONIE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE,

SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

LA PRÉSIDENTE D'IRLANDE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CHYPRE,

LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE LETTONIE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE LITUANIE,

SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC DE LUXEMBOURG,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE HONGRIE,

LE PRÉSIDENT DE MALTE,

SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS,

LE PRÉSIDENT FÉDÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE POLOGNE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE SLOVÉNIE,

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE SLOVAQUE,

LA PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE,

LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME DE SUÈDE,

SA MAJESTÉ LA REINE DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE
DU NORD,

Réunis à Athènes le seize avril deux mille trois à l'occasion de la signature du traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République portugaise, la République de Finlande, le Royaume de Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États membres de l'Union européenne) et la République tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovénie et la République slovaque relatif à l'adhésion de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque à l'Union européenne.

Ont constaté que les textes ci-après ont été élaborés et arrêtés au sein de la conférence entre les États membres de l'Union européenne et la République tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovénie et la République slovaque relative à l'adhésion de la République tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovénie et la République slovaque à l'Union européenne.

- I. le traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République portugaise, la République de Finlande, le Royaume de Suède, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (États membres de l'Union européenne) et la République tchèque, la République d'Estonie, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, la République de Hongrie, la République de Malte, la République de Pologne, la République de Slovénie et la République slovaque relatif à l'adhésion de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque à l'Union européenne;

- II. l'acte relatif aux conditions d'adhésion de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque et aux adaptations des traités sur lesquels l'Union européenne est fondée;
- III. les textes énumérés ci-après qui sont annexés à l'Acte relatif aux conditions d'adhésion de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque et aux adaptations des traités sur lesquels l'Union européenne est fondée.
- A. Annexe I: Liste des dispositions de l'acquis de Schengen tel qu'il a été intégré dans le cadre de l'Union européenne et des actes qui sont fondés sur celui-ci ou qui y sont liés d'une autre manière, qui lient les nouveaux États membres et qui sont applicables à leur égard à compter de l'adhésion (visée à l'article 3 de l'acte d'adhésion)
- Annexe II: Liste visée à l'article 20 de l'acte d'adhésion
- Annexe III: Liste visée à l'article 21 de l'acte d'adhésion
- Annexe IV: Liste visée à l'article 22 de l'acte d'adhésion; appendice
- Annexe V: Liste visée à l'article 24 de l'acte d'adhésion: République tchèque; appendices A et B

Annexe VI:	Liste visée à l'article 24 de l'acte d'adhésion: Estonie
Annexe VII:	Liste visée à l'article 24 de l'acte d'adhésion: Chypre; appendice
Annexe VIII:	Liste visée à l'article 24 de l'acte d'adhésion: Lettonie; appendices A et B
Annexe IX:	Liste visée à l'article 24 de l'acte d'adhésion: Lituanie; appendices A et B
Annexe X:	Liste visée à l'article 24 de l'acte d'adhésion: Hongrie; appendices A et B
Annexe XI:	Liste visée à l'article 24 de l'acte d'adhésion: Malte; appendices A, B et C
Annexe XII:	Liste visée à l'article 24 de l'acte d'adhésion: Pologne; appendices A, B et C
Annexe XIII:	Liste visée à l'article 24 de l'acte d'adhésion: Slovénie; appendices A et B
Annexe XIV:	Liste visée à l'article 24 de l'acte d'adhésion: Slovaquie; appendice
Annexe XV:	Liste visée à l'article 32, paragraphe 1, de l'acte d'adhésion
Annexe XVI:	Liste visée à l'article 52, paragraphe 1, de l'acte d'adhésion
Annexe XVII:	Liste visée à l'article 52, paragraphe 2, de l'acte d'adhésion
Annexe XVIII:	Liste visée à l'article 52, paragraphe 3, de l'acte d'adhésion

B. Protocole n° 1 sur les modifications apportées aux statuts de la Banque européenne d'investissement

Protocole n° 2 sur la restructuration de l'industrie sidérurgique tchèque

Protocole n° 3 sur les zones de souveraineté du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à Chypre

Protocole n° 4 sur la centrale nucléaire d'Ignalina en Lituanie

Protocole n° 5 sur le transit des personnes par voie terrestre entre la région de Kaliningrad et les autres parties de la Fédération de Russie

Protocole n° 6 sur l'acquisition de résidences secondaires à Malte

Protocole n° 7 sur l'avortement à Malte

Protocole n° 8 sur la restructuration de l'industrie sidérurgique polonaise

Protocole n° 9 sur l'unité 1 et l'unité 2 de la centrale nucléaire de Bohunice V1 en Slovaquie

Protocole n° 10 sur Chypre

C. Le texte du traité sur l'Union européenne, du traité instituant la Communauté européenne et du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, ainsi que les traités qui les ont modifiés ou complétés, y compris le traité relatif à l'adhésion du Royaume de Danemark, de l'Irlande et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique, le traité relatif à l'adhésion de la République hellénique à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique, le traité relatif à l'adhésion du Royaume d'Espagne et de la République portugaise à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique et le traité relatif à l'adhésion de la République d'Autriche, de la République de Finlande et du Royaume de Suède à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique en langues tchèque, estonienne, hongroise, lettone, lituanienne, maltaise, polonaise, slovaque et slovène.

Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à communiquer à la Commission et à chaque autre Partie Contractante toutes les informations nécessaires qu'il convient de communiquer aux fins de l'application de l'Acte relatif aux conditions d'adhésion et aux adaptations des traités. Le cas échéant, ces informations sont fournies suffisamment à temps avant l'adhésion, de **façon** à permettre la pleine application de l'Acte à compter de la date de l'adhésion, notamment pour ce qui est du fonctionnement du marché intérieur. La Commission peut informer les nouvelles Parties Contractantes du moment auquel elle estime qu'il est approprié d'avoir reçu ou transmis des informations spécifiques. Antérieurement à la date de signature, les Parties Contractantes ont reçu une liste énonçant les obligations en matière d'information dans le domaine vétérinaire.